

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 7129

présenté par

M. Woerth, M. Aubert, Mme Audibert, M. Bazin, Mme Beauvais, Mme Bonnivard, M. Bouley,
M. Cherpion, Mme Corneloup, Mme Dalloz, M. de Ganay, M. Door, Mme Levy,
M. Emmanuel Maquet, M. Menuel, Mme Meunier, M. Reda, M. Reiss, M. Sermier, M. Therry et
M. Viala

ARTICLE 35

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer l'éventualité d'une hausse de la Taxe de Solidarité sur les Billets d'Avion visant à ce que le transport aérien s'acquitte d'un prix du carbone suffisant à partir de 2025.

En effet, les mesures européennes et internationales sont préférables aux mesures nationales car elles permettent d'éviter les distorsions de concurrence entre États et de limiter le transfert des émissions du transport aérien vers d'autres pays qui ne seraient pas soumis aux mêmes mesures. Cette mesure pourrait avoir, au-delà des secteurs aérien et touristique, un impact négatif sur l'attractivité économique de la France et de ses territoires.